

## Droit. Éléments de corrigé

**Attention : barème actuel sur 9 points, cette erreur sera corrigée vendredi.**

### 1. Qualifiez juridiquement les faits et les parties au litige (1 point)

Capacités : qualifier juridiquement une situation ; utiliser un vocabulaire juridique adapté

Marc Dupuis, salarié, a donné sa **démission** à son **employeur**, la **société Prébati SARL**, installateur de menuiseries PVC. Il a rompu un **contrat de travail** comportant une **clause de non-concurrence**.

Il a signé un **contrat de travail avec la société Leboisvert**, notamment installateur de menuiseries bois.

M. Dupont, en tant que représentant de la société Prébati, décide d'assigner en justice Marc Dupuis.

### 2. Vérifiez la légalité de la clause de non-concurrence insérée au contrat de Marc Dupuis. (2 points)

Capacités : Identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ; appliquer la règle au cas d'espèce ; utiliser un vocabulaire juridique adapté.

Les critères de licéité sont les suivants (Extrait – Cour de cassation-chambre sociale du 10 juillet 2002)

✓ Être indispensable à la protection des intérêts légitimes de l'entreprise.

De par ses compétences spécifiques de vendeur en relation avec la clientèle, M. Dupuis contribue à la performance commerciale de Prébati. Son passage à la concurrence porterait atteinte aux intérêts légitimes de Prébati (à la performance commerciale de l'entreprise).

✓ Être limitée dans le temps et dans l'espace.

La clause est limitée à 12 mois et à une zone limitée à 100 km autour de Tourcoing.

✓ Tenir compte des spécificités de l'emploi du salarié.

La clause vise une liste d'activités exercées par M. Dupuis dans la société Prébati.

✓ Comporter l'obligation pour l'employeur de verser au salarié une contrepartie financière.

La société s'engage à verser une indemnité mensuelle égale à 25% du salaire mensuel moyen de ses 6 derniers mois d'appartenance à la société. C'est une contrepartie qui est loin d'être dérisoire.

*Un critère cité : 0,5 point + son application au cas : 0,5 point, maximum 3 points.*

La clause est en conséquence juridiquement valable car elle respecte toutes les conditions définies par la Cours de cassation (*conclusion : 0,5 point*).

### 3. Énoncez le(s) problème(s) juridique(s) posé(s). (1 point)

Capacités : formuler le problème de droit qui est posé.

Proposition de problème juridique :

La clause de non-concurrence s'applique-t-elle dans cette situation ?

Quelles sont les conséquences de la violation, par le salarié, d'une clause de non concurrence contenue dans son contrat de travail ?

*Une question générale et pertinente : 1 point, toute autre question appliquée au cas : 0,5 point.*

4. Présentez les arguments juridiques que M.Dupuis et la société Prébati pourraient invoquer pour faire valoir leurs droits. (5 points)

Capacité : Argumenter : identifier la ou les règles applicables en l'espèce, indiquer la ou les solutions juridiques possibles ; utiliser un vocabulaire juridique adapté.

Arguments de la société Prébati

**Application de la clause de non concurrence (cf question 2)**

- ✓ La clause de non-concurrence est licite (0,5 point).
- ✓ Elle s'applique à la situation car M.Dupuis pourrait vendre des menuiseries bois, concurrentes des menuiseries PVC de la société Prébati (0,5 point).

**Réparation du préjudice**

- ✓ Les conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile sont réunies :  
Marc Dupuis n'a pas respecté la clause de non-concurrence inscrite à son contrat. **La violation de l'obligation de non concurrence** est une faute au sens juridique (fait générateur). Il est donc tenu de réparer la **perte de chiffre d'affaires subie** par M.Dupond (dommage) du fait de son départ et de son embauche dans la société Leboisvert (lien de causalité).  
La société Prébati peut donc demander des dommages-intérêts sur le **fondement de l'article 1147 du Code civil**.

Bonus, 0,5 point

- ✓ Il est aussi possible d'envisager une action contre le nouvel employeur sur le terrain de la responsabilité civile délictuelle, en tant que co-auteur complice de la violation de la clause de non concurrence. Sur le fondement de la concurrence déloyale, la société Leboisvert pourrait être condamnée à indemniser le préjudice subi par la société Prébati.

Arguments de Marc Dupuis.

- ✓ La clause de non concurrence, bien que juridiquement valable, ne saurait être appliquée au cas présent, la société Leboisvert n'ayant **pas exactement le même domaine d'activité que la société Prébati SARL**.  
En effet, elle ne produit pas du tout de fenêtre PVC ou Alu, ni de volets roulants, ni de portails.
- ✓ Le **préjudice de M.Dupond n'est pas clairement établi**. Il y a effectivement une baisse du CA sur le dernier trimestre mais, par rapport à l'année précédente, le CA est identique.
- ✓ Le lien de causalité entre le **dommage** (baisse du CA au dernier trimestre) et le départ de M.Dupuis (le fait dommageable) **n'est pas non plus clairement établi**. D'autres causes sont possibles, comme la crise économique. Le CA aurait pu diminuer même si M.Dupuis n'était pas parti.

2 arguments sur 3 attendus.



# Économie Proposition de corrigé

## 1. Commentez l'évolution du commerce extérieur de la France (1 point)

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable de :

- Interpréter des données économiques présentées sous différents supports (textes, tableaux, graphiques...)
- Il est attendu des candidats une exploitation de l'annexe 1.

De 2008 au premier semestre 2014, le solde est toujours négatif, la balance commerciale est en déficit, c'est à dire que les importations sont supérieures aux exportations.

En 2008, le déficit est d'environ 60 milliards d'euros pour l'année (soit environ 30 milliards par semestre).

En 2009, les exportations et les importations s'effondrent et l'écart entre les deux se réduit, le déficit est d'environ 50 milliards d'euros pour l'année.

Après le pic de 2011, le déficit se réduit légèrement et se stabilise entre 30 et 35 milliards d'euros par semaine.

Conjointement, les importations comme les exportations remontent à leur niveau initial de 2008.

En 2013, le montant du déficit est d'environ 60 milliards d'euros pour l'année.

**Attention : Annexe 1, les élèves n'ont pas eu connaissance du rectificatif donnant les unités, les chiffres ne sont pas attendus !**

## 2. Présentez les handicaps du commerce extérieur de la France par rapport à celui de l'Allemagne. (2 points)

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable de :

- Identifier les informations pertinentes dans un document écrit et les mobiliser pour répondre aux questions posées.

Il est attendu des candidats une exploitation de l'annexe 2 et de compléter les informations par des connaissances personnelles.

Les handicaps de la France sont nombreux :

- Des coûts salariaux qui deviennent plus élevés ;
- Une compétitivité hors-prix moindre ;
- Une spécialisation industrielle « milieu de gamme » inadéquate ;
- Une implantation moins grande dans les pays émergents comme la Chine.

0,5 point par idée

Ces handicaps ne sont pas suffisamment compensés par les points forts du commerce extérieur français, comme les biens d'équipement (aéronautique, transports ferroviaires ou nucléaire), les produits de luxe et les produits agricoles.

## 3. Présentez les mesures protectionnistes mises en place par certains pays depuis 2008 (2 points)

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable de :

- Identifier les informations pertinentes dans un document écrit et les mobiliser pour répondre aux questions posées.
- Expliquer les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré en s'appuyant sur les notions nécessaires.

Il est attendu des candidats une exploitation de l'annexe 3 et la mobilisation des connaissances.

Certains pays mettent en place des mesures protectionnistes afin de soutenir ou développer leur économie :

- Des barrières douanières (droits de douane sur les importations ou mesures non tarifaires)
- Les quotas (limitation des quantités importées)
- Les taxes à l'importation (prélèvement supplémentaire sur l'achat de produits étrangers spécifiques)
- Les subventions à l'exportation (aides publiques à des producteurs afin d'accroître leur avantage concurrentiel sur les marchés internationaux)
- Les aides d'État à certains secteurs d'activité
- Les prises de participation publiques dans les entreprises privées
- Ou les mesures sanitaires (normes édictées dans un but de santé publique).

0,25 point par idée citée (maximum 1 point) + 0,25 point par idée si elle est expliquée.

**4. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante :**

**Des mesures protectionnistes permettraient-elles de réduire le déficit du commerce extérieur de la France ?**

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable de :

- Répondre à une question relative à un problème économique d'actualité de manière argumentée et organisée.

Pour argumenter sa réponse, l'élève pourra s'appuyer sur les annexes 1, 2, 3 et 4, ainsi que sur ses connaissances.

Préconisations concernant l'utilisation du barème :

Le nombre d'arguments est indicatif. Certains candidats ont pu retenir un nombre d'arguments moins importants, mais les développer de façon plus approfondie.

Le candidat peut se positionner sur un seul axe. La commission de correction ne doit pas exiger le développement d'un autre axe. Un candidat peut donc développer un seul ou deux axes. Dans le cas où un candidat développerait deux axes, un nombre égal d'arguments n'est pas attendu dans chacun des deux axes.

Une bonne argumentation est une argumentation fondée sur des savoirs disciplinaires, logiquement agencée et correctement exprimée.

<b>Construction de l'argumentation</b>	<b>1,5 point</b>
Cohérence des arguments avec la question posée	0,5
Logique globale de l'argumentation (structure + réponse)	1
<b>Arguments et concepts</b>	<b>3,5 points</b>
Construction des arguments : affirmation, justification par les mécanismes économiques, et éventuellement illustration par un exemple <i>Au moins trois arguments sont attendus</i>	3
Utilisation pertinente des concepts économiques (définition, arguments hors annexes...)	0,5



### Délimitation des concepts :

Les mesures protectionnistes sont des pratiques opérées par un État dans le but de limiter les importations pour favoriser et/ou protéger la production nationale de la concurrence étrangère.

Le commerce extérieur fait référence aux échanges internationaux de biens et services.

La mesure des échanges internationaux est réalisée grâce au solde de la balance commerciale (calculé par différence entre les exportations et les importations), complété par le solde de la balance des transactions courantes (qui intègre également les échanges de services, les flux de revenus et les transferts courants).

### Arguments :

*Les arguments présentés par le candidat sont le fruit de déductions qu'il fait des informations contenues dans les annexes et sont issus de ses connaissances de cours.*

***Il n'est pas attendu de phrase introductive ou conclusive.** La position doit être exprimée tout au long de la réponse rédigée. Elle doit pouvoir être comprise à la lecture des arguments.*

### **Axe 1 : Le protectionnisme a une influence positive sur le déficit du commerce extérieur car il dynamise la production nationale**

- Il permet de protéger une industrie jeune (protectionnisme éducatif), une industrie vieillissante (protectionnisme défensif). (*connaissances*)
- Il favorise un développement de la politique industrielle stratégique ou d'un secteur comme l'agriculture dans le cadre de la France (protectionnisme offensif). (annexe 3)
- Il permet de développer des emplois menacés, réduire le déficit commercial en limitant les importations et en augmentant les exportations. (annexe 1 et connaissances)

### **Axe 2 : Le protectionnisme a une influence négative sur le déficit extérieur car il ralentit à terme les échanges mondiaux.**

- Le protectionnisme s'oppose au libre-échange qui permet, selon la théorie, une spécialisation des pays générant une baisse des coûts du fait des économies d'échelle. De cette spécialisation découle aussi une augmentation des échanges, une augmentation des débouchés. (annexe 4 et connaissances)
- Le protectionnisme risque donc d'isoler les entreprises qui vont être moins compétitives (en termes de prix et hors prix) avec une moindre stimulation de l'innovation. (annexe 2 et connaissances)
- Le protectionnisme entraîne des mesures de rétorsion qui freinent davantage des échanges et donc la croissance économique (effet inverse de celui recherché). (annexe 4)